

Matrice de reconnaissance de modules et d'épreuves d'examens

selon les règlements d'examens concernant les examens professionnels
et les examens professionnels supérieurs 2017

288-F

Edition 2018/2

Légende

KP	Contrôleur-électricien selon règlement 1990
CP	Contrôleur/chefmonteur-électricien selon règlement 1994
<hr/>	
BS	Conseiller en sécurité électrique selon règlement 2003
BE	Electricien chef de projet selon règlement 2003
BT	Télématicien chef de projet selon règlement 2003
HE	Installateur-électricien diplômé selon règlement 2003
HT	Télématicien diplômé selon règlement 2003
PX	Examen pratique selon OIBT 2003
<hr/>	
BPEL	Electricienne cheffe de projet/Electricien chef de projet en installation et sécurité selon règlement 2017
BPPL	Electricienne cheffe de projet/Electricien chef de projet en planification selon règlement 2017
BPGA	Cheffe/Chef de projet en automatisation du bâtiment selon règlement 2017
HFPEL	Experte/Expert en installation et sécurité électrique diplômée/diplômé selon règlement 2017
HFPPPL	Experte/Expert en planification électrique diplômée/diplômé selon règlement 2017
<hr/>	
TA	Reconnaissance des titres
a	Module à passer
n	Module à ne pas passer
<hr/>	
*	Il est indispensable que le certificat de module soit acquis. L'USIE a besoin de la confirmation que le candidat possède les compétences pour l'ensemble du module. Pour certains champs d'apprentissage, les instituts formateurs peuvent dispenser le candidat aussi bien de suivre les cours que d'être examiné sur ces derniers. Les deux options relèvent de l'appréciation et de la responsabilité des instituts formateurs.
<hr/>	